



Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2024

Assemblée convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle n°47 du 22.11.2024, l'envoi d'une convocation « tout-ménage », l'affichage au pilier public de chaque village et sur le site internet de la Commune.

Séance présidée par M. Daniel Droux, Syndic.

Membres du Conseil communal : Roch-Philippe Charles, Silvio Keller, Marie-Claude Maillat Jobin, Paul Majcherczyk, Jean-Marc Oberson, Déborah Perrinjaquet.

Scrutateurs : Bruno Buchli – Isabelle Gavillet

Les personnes ayant le droit de vote lèvent la main.

Présents/tes : citoyennes et citoyens à 19h30 à la salle du bâtiment communal à Mézières.

3 personnes n'ont pas le droit de vote.

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2024 *(il ne sera pas lu. Il pourra être consulté sur le site internet ainsi qu'au secrétariat communal, art 13 al. 2a RELCo.)*
2. Budgets 2025
 - 2.1. Budget du compte de résultat 2025
 - 2.2. Rapport de la Commission financière
 - 2.3. Approbation du budget du compte de résultat 2025
 - 2.4. Budget des investissements 2025
 - 2.4.1. Crédit d'étude pour la réaffectation de l'ancienne école de Mézières
 - 2.4.2. Aménagement place de jeux Tremblex
 - 2.4.3. Mise en séparatif Berlens Nord
 - 2.4.4. Aménagement d'une déchetterie verte
 - 2.5. Rapport de la Commission financière
 - 2.6. Approbation du budget des investissements 2025
 - 2.7. Budget du patrimoine financier 2025
 - 2.7.1. Crédit additionnel cabane forestière
 - 2.7.2. Vente et dédommagement terrain TPF
 - 2.8. Rapport de la Commission financière
 - 2.9. Approbation du budget patrimoine financier
3. Planification financière 2025-2029
4. Organe de révision - renouvellement du mandat
 - 4.1. Rapport de la Commission financière
 - 4.2. Approbation
5. Reprise de la route d'accès à la zone d'activités à la Parqueterie
6. Règlement du personnel communal - modification

7. Règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique
8. Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value
9. Révision des statuts du SLPP-GV (Service de logopédie, psychologie, psychomotricité de la Glâne-Veveyse)
10. Informations sur la ligne de bus Berlens-Romont
11. Informations communales
12. Divers

À 19h30, M. Daniel Droux, Syndic, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue. Il rappelle le mode de convocation selon l'art. 12 alinéa 1 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes et précise que l'assemblée sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du PV.

Il nomme 2 scrutateurs : Bruno Buchli – Isabelle Gavillet

Avant de commencer l'assemblée, le Syndic demande 2 modifications au tractanda.

Le point 2.4.3. Mise en séparatif Berlens Nord : Il s'agira uniquement d'une information, car le montant de 2,2 millions est spécialement élevé. Le conseil a choisi de reporter le vote à ce sujet à l'assemblée des comptes. En effet, ce montant est calculé sur la base d'estimation. Un appel d'offres sera fait au début de l'année pour avoir un montant précis. En plus, les prix sont meilleurs en début d'année, on espère arriver à un montant qui soit un peu inférieur à ce qui a été mis.

Le deuxième point à modifier est le point 7., Règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique. Ce ne sera aussi qu'une information. Le règlement a été transmis dans les services ainsi qu'à M. Prix il y a plusieurs mois. Mais les préavis n'ont été reçus que la semaine passée et le temps manquait pour faire les adaptations demandées. C'est la lenteur administrative des services de l'Etat.

Il n'y a pas de question sur ces modifications, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 27 mai 2024

Le procès-verbal a été placé sur le site internet de la commune et mis à disposition au secrétariat communal.

Il ne suscite ni remarque ni question.

Son approbation est soumise à l'assemblée.

Au vote à main levée, le PV est accepté.

Oui : 76 Non : 0 Abstention : 0

Remerciements à la secrétaire.

2. Budgets 2025

2.1 Budget du compte de résultat 2025

La parole est donnée à M. Roch-Philippe Charles.

Deux-trois règles générales sont évoquées pour donner les grandes modifications par rapport au budget de l'année précédente.

Les budgets augmentent beaucoup à cause des charges liées. Le Conseil a donc décidé de baisser les jetons de présence de Frs. 80.- à Frs. 60.- de l'heure pour la préparation des dossiers. Les séances du

Conseil ont été un peu réévaluées, mais c'est pour rééquilibrer entre le temps passé au Conseil Communal et le temps passé en semaine à travailler sur les différents projets.

Le salaire du personnel, classiquement augmenté d'un échelon. L'État de Fribourg n'ayant pas fait de réévaluation par rapport à l'inflation, le personnel ne recevra pas d'augmentation due à l'inflation.

Le besoin d'un poste supplémentaire au niveau du personnel technique s'est fait ressentir. Il y a beaucoup de mises à l'enquête, un volume de travail qui est très élevé et pour la Conseillère, c'est quasiment un travail supplémentaire en plus de son travail d'architecte.

Le Conseil a donc décidé de mettre un poste à 40% répartis sur 3 dicastères, les eaux, les routes et pour la lecture et préparation des dossiers pour les mises à l'enquête.

	CHAPITRE	BUDGET 2023		BUDGET 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits
0	Administration	565,349.00	37,850.00	526,365.25	46,765.00
1	Ordre et sécurité publics, défense	129,642.00	50,495.20	118,976.90	49,795.20
2	Formation	2,037,462.10	200,577.55	1,734,195.74	200,743.55
3	Culture, sport et loisirs	300,169.25	16,400.00	294,527.27	16,400.00
4	Santé	661,560.70	11,000.00	600,294.85	10,000.00
5	Prévoyance sociale	591,135.90	1,202.90	551,801.80	1,156.70
6	Trafic et télécommunications	373,864.10	11,341.50	314,640.74	13,591.50
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	646,362.30	555,446.00	599,009.13	505,696.58
8	Economie	18,005.25	0.00	16,099.40	0.00
9	Finances et impôts	29,469.85	4,288,954.20	42,570.60	3,669,855.90
	Récapitulatif	5,353,020.45	5,173,267.35		
	Excédent de charges	179,753.10			

Administration

À peu près 7% d'augmentation pour un montant de Frs. 40'000.-.

Jusqu'à maintenant, les frais informatiques étaient beaucoup sous-estimés. Cette fois-ci, l'estimation est un plus réelle et plus ajustée, ce qui justifie une partie des augmentations des frais informatiques.

Aussi, il y a le recalcul des jetons du conseil qui étaient répartis sur les dicastères. Ils ont été un peu rapatriés sur l'administration générale puisque finalement, c'est dans cette partie-là que le Conseil passe le plus de temps, c'est-à-dire les séances de conseil et les différentes assemblées.

Il y a les augmentations du personnel communal décrites avant, qui sont légères mais qui sont quand même là. Il y a des frais de maintenance informatique, des révélations des frais de support informatique et l'amortissement du site.

Ordre et sécurité publics, défense

9% d'augmentation au total pour un montant de Frs. 9'000.-.

Il y a Frs. 16'000.- de charges liées à l'Association Glâne Région.

80% du budget sont des charges liées. Les frais augmentent de façon mécanique et il y a peu de marge de manœuvre là-dessus.

Formation

C'est l'un des dicastères qui augmente le plus. C'est 17 % d'augmentation. On passe de 1,7 millions de charges à 2 millions. Et ça va être encore augmenter l'année prochaine parce que nous n'avons les transferts des élèves à l'école de Romont que depuis le mois de mai.

On a Frs. 163'000.- qui sont dus au loyer que nous payons à la Ville de Romont pour la location des classes. Et ça sera Frs. 210'000.- l'année prochaine. Donc, ça sera encore Frs. 50'000.- de plus.

On a une convention avec Romont qui est basée sur des taux hypothécaires et des proratas par nombre d'élèves. Elle a été signée en 2015 et on vit avec cette convention qui a été signée. Mais c'est à peu près ce que ça coûte aussi à Romont pour leurs propres enfants. Donc, c'est cher, mais ce n'est pas non plus complètement hors de propos. Finalement, avec cette convention, je crois qu'on s'en sort pas si mal.

Il y a plus de Frs. 80'000.- pour le cycle d'orientation. Ce sont les frais d'amortissement du bâtiment qui vient d'ouvrir.

Comme vous pouvez le voir, sur notre budget qui est à peu près de 5 millions, il y a 2 millions qui partent dans la formation, ce qui fait 40% de notre budget total.

Culture, sport et loisirs

Ça n'augmente pas beaucoup. Il y a un petit peu d'augmentation de l'inflation sur la salle de gym, la piscine, Epicentre. Quand il y a une augmentation, nous sommes solidaires avec les autres communes sur ces coûts-là.

Santé

C'est un gros poste qui augmente beaucoup.

Au niveau du Réseau Santé Glâne, il y a les amortissements des bâtiments EMS et autres renouvellements des équipements. Et ça risque d'être une augmentation qui va se pérenniser encore dans 3, 4, 5 ans.

On l'a évaluée à 5% mais certaines personnes sont bien plus pessimistes. Et il y a un autre EMS en préparation, c'est Billens.

Ce devrait être une discussion au niveau politique avec le canton. Est-ce que c'est vraiment aux communes de supporter ces augmentations vraiment drastiques des coûts ? Est-ce que le canton ne devrait pas quand même participer ? Mais nous, en tant que Conseil Communal de Mézières, on a peu d'influence là-dessus.

Prévoyance sociale

Augmentation de la charge petite enfance et autres soutiens sociaux.

Trafic et télécommunications

Besoin d'entretien des routes et des véhicules de la commune.

Il y a aussi la partie du personnel communal qui est augmentée, plus la partie de la personne qui viendra travailler à 40%. Et les amortissements de routes et l'inflation, assez forte ces dernières années.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Approvisionnement en eau

Augmentation du prix de l'achat de l'eau. La partie du nouveau poste et le fontainier. Et la participation aux frais de l'ABVGN, Association du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue. Tout ceci sera compensé par une augmentation de la taxe sur l'eau.

Traitement des eaux usées

Augmentation du personnel communal compensé par la réévaluation de la taxe eau.

Gestion des déchets

Légère augmentation due à l'achat de cloches de dépôts de verre et d'aluminium.

Silvio Keller : on va créer un ecopoint à Mézières à côté du compacteur. On va rajouter un compacteur à papier, deux cloches à verre et une cloche à fer blanc. Comme ça, on va réduire un peu les soucis de trafic sur Berlens. Ils seront en libre-service en continu. Il y a aussi le GastroVert qui a été installé jeudi passé.

Roch-Philippe Charles ajoute que l'utilisation doit se faire aux heures ouvrées. Il n'est pas question d'aller jeter du verre après 22h et réveiller tout le voisinage.

Silvio Keller informe que les cloches à verre sont insonorisées mais qu'il faut quand même respecter le voisinage.

Roch-Philippe Charles : Il y a une augmentation mais avec un service supplémentaire à la population. Et on estime que pouvoir poser son papier, son verre à peu près tous les jours, et éviter le rush à Berlens, c'est quand même une amélioration pour la qualité de vie de tout le monde.

Si on reprend le chapitre en son entier, on a une augmentation de 7% ce qui paraît relativement raisonnable par rapport aux augmentations qui viennent avec tout ça.

Economie publique

Petit chapitre. Rien à signaler.

Finances et impôts

Sous-chapitre Impôts

On a eu pas mal d'augmentation sur beaucoup de chapitres. On a longtemps échangé avec la Commission financière sur le besoin d'augmenter les impôts. On a jusqu'à maintenant été très conservateurs sur l'évaluation de nos arriérés d'impôts. On s'est rendu compte que les deux ou trois dernières années, c'était quand même des rentrées de Frs. 500'000.- à Frs. 700'000.- qu'on ne budgétisait pas. On a donc eu une approche un peu plus optimiste sur cette ligne-là. Et un peu plus ambitieux sur les impôts prélevés sur les mutations. Il y a pas mal de nouvelles constructions qui amèneront des futures rentrées.

Donc, nous avons une évaluation centrée sur les impôts qui est plutôt de 3,6 millions que de 3,1 millions comme elle était jusqu'à maintenant. Et lors de notre réunion, il semblait que la Commission financière était alignée sur cette appréciation des entrées fiscales.

Chapitre total

C'est pourquoi on arrive à Frs. 500'000.- à Frs. 600'000.- de plus pour tous les impôts ensembles.

Conclusion

Si on prend le total de nos charges et le total de nos entrées, on prévoit un budget 2025 qui serait déficitaire de Frs. 179'000.-. L'état actuel des finances est qu'on a à peu près au bilan 2 millions en cash sur notre compte courant et presque 1 million sur le compte de réserve. Donc, on ne prend pas un risque énorme à prévoir un budget déficitaire de Frs. 180'000.-.

Malgré toutes les augmentations, avec notre réévaluation des entrées, on a décidé de ne pas changer le coefficient d'impôt pour 2025. Mais ça sera rediscuté l'année prochaine ou l'année d'après.

Il n'y a pas de question.

2.2. Rapport de la Commission financière

La parole est donnée à M. Denis Davet, Président.

La Commission financière émet le présent rapport pour l'assemblée communale du 09 décembre 2024 sur la base des documents et informations fournis par le Conseil communal en séance commune du 28 octobre 2024.

Budget de fonctionnement.

Le budget de fonctionnement 2025 dégage un excédent de charges de CHF 179'753.10 pour un total de charges de CHF 5'353'020.45 et un total de produits de CHF 5'173'267.35.

Commentaires

Le budget 2025 connaît une hausse des charges de plus de CHF 500'000.00 par rapport au budget 2024, principalement au niveau des charges liées. Notamment, plus CHF 300'000.00 dans le chapitre Formation et plus CHF 100'000.00 dans les deux chapitres Santé et Prévoyance sociale.

La Commission financière souhaite spécialement attirer l'attention de l'assemblée sur les postes transports scolaires et location des bâtiments scolaires de la commune de Romont suite au transfert complet des élèves de Mézières à partir de mai 2025.

Ces deux postes représentent CHF 316'000.00 pour 2025 mais à terme ils avoisineront les CHF 400'000.00 par année à charge de la commune. Ce montant représente 8 % des dépenses totales de la commune et environ 13 points d'impôt sur le revenu des personnes physiques.

La hausse importante des charges a remis sur la table un éventuel relèvement du taux d'impôts. Après discussion, le Conseil communal et la Commission financière ont convenu que ce relèvement était prématuré à la vue des exercices précédents et des réserves de liquidités dont dispose la commune. Mais selon le résultat des comptes 2024, il ne fait aucun doute que cette question reviendra sur le tapis l'automne prochain.

2.3. Approbation du budget du compte de résultat 2025

M. le Syndic soumet le budget du compte de résultat.

Au vote à main levée, le budget du compte de résultat 2025 est accepté.

Oui : 75 Non : 0 Abstention : 1

M. le Syndic remercie M. Charles et le personnel administratif pour l'excellent travail.

2.4. Budget des investissements 2025

Présentation par M. Roch-Philippe Charles

	CHARGES	PRODUITS
FORMATION		
Crédit d'étude réaffectation école Mézières	50,000.00	
CULTURE, SPORT ET LOISIRS		
Aménagement place de jeux Tremblex	65,000.00	
TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS		
Elargissement route de Villariaz (report)	38,000.00	
Route Mézières-Berlens (report)	260,000.00	
PROTECTION ENVIRONNEMENT - AMÉNAGEMENT TERRITOIRE		
Renouvellement réseau d'eau Mézières (report)	417,570.00	
Rallonge pour le renouvellement du réseau EP (report)	300,000.00	
Mise en séparatif Berlens – secteur Nord	2,200,000.00	
Déchetterie verte	50,000.00	
Récapitulatif	3,380,570.00	
Excédent de charges	3,380,570.00	

Les investissements sont expliqués et votés un par un à la fin.

2.4.1. Crédit d'étude pour la réaffectation de l'ancienne école de Mézières

Financement : liquidités

La parole est donnée à Mme Marie-Claude Maillat Jobin.

On a invité toute la population de Mézières à venir un samedi matin en février pour discuter quelles nouvelles fonctions on voulait donner à cette école.

Suite à ces échanges, des besoins et des envies ont été émises par la population :

Au rez, un lieu de petite restauration pour la population avec des offres complémentaires pour des rencontres ou de la consommation lors de manifestations paroissiales ou communales ou pour les visiteurs du château.

Souhait des parents de maintenir l'AES. Donc, on va garder une salle pour l'AES et il y aurait parallèlement au 1^{er} étage des locaux à louer pour des soins, la santé, etc., à voir.

Ensuite, dans les combles, il y aurait deux petits logements.

Le but, c'est quand même de conserver le bâtiment communal pour une fonction communale multigénérationnelle et au service de la population, de maintenir un centre village animé.

Plusieurs analyses ont été faites : il y a déjà eu une analyse statique du bâtiment, il y a eu des considérations, des échanges avec le service des biens culturels, puisque ce bâtiment est protégé. Il y a eu également une analyse technique par rapport à son isolation, à son chauffage, etc. Et puis, on a aussi contacté l'ECAB. Et on a mandaté un bureau de géomètre pour faire un relevé du bâtiment, qui est un outil de travail.

À la suite de ça, un groupe de travail formé de citoyens du village, qui sont dans l'immobilier, dans la restauration, dans l'architecture, a été créé pour discuter, pour soutenir aussi le conseil communal dans ses études.

Pour cela, on a aussi pris des renseignements auprès de la SIA, qui nous a présenté les différentes procédures possibles. Alors maintenant, je vais passer la parole à Elodie Kolly, qui est architecte et qui fait partie de ce groupement de travail. Elle va vous présenter les phases qui correspondent aux Frs. 50'000.- qu'on vous demande.

La parole est donnée à Mme Elodie Kolly, architecte, qui fait partie de ce groupe de travail.

Afin de cibler les futures étapes pour un projet de cet envergure, il a fallu connaître les différentes procédures du marché public. La commune est sujette à l'exemplarité. Nous devons respecter la loi en vigueur, et au vu de la taille du bâtiment et des travaux effectués, la rénovation ne peut se faire que sous certaines conditions.

Il est premièrement fortement recommandé d'effectuer une étude préliminaire pour aboutir à un cahier des charges afin de lancer un appel d'offres de prestations. Il s'agit d'établir premièrement une analyse globale et de vérifier la faisabilité d'un projet selon plusieurs paramètres. Il y a les paramètres légaux, les paramètres techniques, les paramètres financiers.

Le but de cette première étape est également de nous guider dans la suite de la procédure. Donc, suite à cette première étude préliminaire, le but est de lancer un appel d'offres avec un comité d'évaluation mis en place pour définir un adjudicateur. L'objectif pour nous, ce serait de choisir ce bureau d'architecture fin 2025.

Donc, dans ces 50 000 francs, il faut savoir qu'il y a une étude préliminaire qui s'élève environ à 10 000 francs et 40 000 francs pour le lancement de l'appel d'offres. En conclusion, ce sont des procédures qui peuvent paraître un peu longues, mais qui sont nécessaires pour mener un projet à bien. En 2024, on ne peut malheureusement pas adjudger des mandats sans passer par des procédures définies et sujettes au marché public.

Questions ou remarques

Christian Guillaume : Vous budgétisez quel coût ?

Daniel Droux : on a un prix au mètre cube SIA pour l'exemple de Semsales. Si on reporte ce prix aux mètres cubes SIA de notre bâtiment, on serait autour de 3 millions. Et le but de cette étude, c'est de valider et d'être sûr que ça concorde avec l'estimation.

Le groupe de travail est présent dans la salle pour les séances qu'on fait. On a vraiment choisi des gens qui ont des compétences pour nous accompagner. On a la chance d'avoir une architecte, une personne dans l'immobilier et des anciens restaurateurs.

Il n'y a plus de question.

2.4.2. Aménagement place de jeux Tremblex

Financement : liquidités

La parole est donnée à Mme Marie-Claude Maillat Jobin.

Vous êtes tous sans ignorer l'historique de la déchetterie verte qui a été déjà maintes fois discuté. Depuis des années, le Conseil reçoit des demandes pour la fermer car elle n'est plus dans les normes. Silvio Keller a réussi à négocier des délais supplémentaires. Mais maintenant, c'est une obligation de la fermer en 2025. Les ingénieurs forestiers ont suggéré que cet espace pourrait devenir un espace public et que ce serait un endroit idéal pour y installer des jeux. C'est vrai que nous n'y avons absolument pas pensé. Avec ça, le Conseil communal a discuté de cette proposition et a choisi de vous présenter un projet.

Ce serait un lieu de rencontre pour tous sur une surface ombragée et avec un espace clôturé. L'idée, c'est de créer aussi un horaire d'utilisation, que ce ne soit pas ouvert 24h sur 24. Et la création de butte phonique pour éviter les nuisances.

Pour qui ? Pour les familles, pour les petits-enfants, les grands, les adultes. Créer des liens entre les citoyens.

Cette zone n'est pas au centre du village. Le Conseil communal avait abordé certains propriétaires pour installer une place de jeu, une place de rencontre au centre du village, mais on s'est confrontés à des refus. Donc, cet espace-là, qui appartient à la Commune, on le trouvait assez idéal.

De quoi serait-il composé ? On n'a pas l'obligation de détruire le couvert ou, maintenant, s'il y a la fosse pour le gazon, ce serait de remblayer cette fosse et de conserver ce couvert pour faire une installation avec des tables et des bancs. Donc, ce serait ombragé. On prévoit aussi d'installer un coin-feu et puis une zone avec des balançoires, un portique de balançoire, également un ensemble de toboggans et de tourelles. Dans le montant que l'on vous demande, il y a déjà 35 000 francs qui avaient été proposés et acceptés l'année passée en assemblée communale et qui n'ont pas été utilisés. Le but était de créer un complément de jeu pour l'école, mais finalement, on a renoncé à l'installer puisque l'école va être transformée, remaniée, etc. On pourrait profiter également de subventions cantonales pour l'arborisation avec des espèces indigènes. On pourrait aussi obtenir des subventions de Pro Junior pour des installations de jeu. Et on a reçu une réponse favorable de la Société de Jeunesse de Mézières qui est d'accord de mettre les bras de ses membres à disposition pour l'installation de ces jeux.

Patrice Roulin : Ça veut dire qu'autour de l'école, il n'y aurait plus de place de jeux ?

Marie-Claude Maillat Jobin : Dans l'idée d'une zone restauration, il y aurait une zone terrasse. Il y aurait quand même des jeux, mais la surface serait restreinte.

Patrice Roulin : Actuellement, la pseudo place de jeux autour de l'école est dans un état pitoyable. J'ai vu un petit enfant qui a réussi tout seul à basculer le but. Heureusement qu'il y en n'avait pas un autre en face. Je pense qu'il faudrait faire quelque chose avant une nouvelle place de jeux.

Roch-Philippe Charles : Il y a la place de jeu de l'école et il y a la place de sport. Et c'est là, effectivement, qu'on s'est rendu compte qu'il y avait un problème. Mais on s'occupe du remplacement des installations.

Marie-Claude Maillat Jobin : Les nouveaux buts sont commandés. On a des offres pour restaurer les grillages, les poteaux. Et chaque année, il y a la réfection du tartan. Ça, ça vient d'être fait. Mais il y a un entretien, c'est vrai.

Jean-Marie Pittet : J'ai une question et une info aussi. Pour situer, la place de la déchetterie verte, avant, c'était une décharge à ciel ouvert qui a été remblayée. Il faut savoir qu'une décharge produit des gaz toxiques pendant des dizaines d'année. Je me pose la question, comment est-ce qu'on peut faire jouer des enfants sur une ancienne décharge ? J'aimerais une réponse.

Silvio Keller : On a fait analyser cette déchetterie verte sur ordre du canton. On a fait des prélèvements avec un trax sur une bonne profondeur. Une vingtaine de bidons ont été envoyés à Zurich pour analyse. Et cette décharge a été classifiée comme non-polluée. On a le dossier à la commune. Pour nous, c'est clos.

Jean-Marie Pittet : Je veux bien croire que des prélèvements ont été faits. Mais est-ce que des mesures de gaz ont été faites ?

Silvio Keller : Ça n'a pas été demandé. Vu qu'il n'y avait pas d'élément qui avait dégagé des gaz, ça n'a pas été fait.

Roch-Philippe Charles : Il faut voir quel type de décharge et quel type de gaz. Si vous voulez les nommer, on peut peut-être regarder quel type d'analyse peut être faite. Je veux bien regarder vos analyses et vos documents.

Jean-Marie Pittet : Ce n'est pas à moi d'analyser. Et simplement à voir la couleur de l'eau qui sort du ruisseau d'en bas, qui sort de la décharge, je pense bien que ça ne doit pas être très catholique.

Roch-Philippe Charles : Ce qui descend de la déchetterie verte, c'est du biologique, c'est effectivement de couleur assez saumâtre.

Jean-Marie Pittet : J'aimerais savoir si vous allez une fois empoigner le taureau par les cornes ou si vous allez continuer à cacher la merde au chat en mettant un petit peu de gravier dessus et puis des belles balançoires et une table de pique-nique.

Paul Majcherczyk : On a suivi tous les contrôles demandés par l'Etat. Si vous voulez d'autres contrôles, il faut nous écrire.

Roch-Philippe Charles : On fera ce qui nous sera demandé. Vous nous listez ce qu'il faut vérifier, les produits, les toxiques, les concentrations et on le fera volontiers. Mais moi, je pense envoyer mes enfants là-bas.

Jean-Marie Pittet : Ma question c'est, est-ce qu'on va donner ça en cadeau à nos petits-enfants ou c'est nous qui allons quand même s'en occuper une fois ?

Daniel Droux : On a quand même un rapport de 60 pages de ce bureau où pendant un certain temps on a du faire des analyses d'eau et contrôler ces résultats. Aujourd'hui, le rapport ne nous demande même plus de faire des analyses d'eau pour voir s'il y a une pollution, donc la pollution est maîtrisée. Des dépotoirs, il y en avait dans toutes les communes du canton. À part à la Pila, il n'y a pas beaucoup de déchetteries qui sont remises à la nature, où on ramène des camions de matériaux à traiter jusqu'à Zurich ou jusqu'en Argovie. Apparemment, ils sont mieux là où ils sont. Pour le moment, ce rapport nous prouve qu'on n'a pas besoin de s'occuper de cette déchetterie.

Jean-Marie Pittet : Je pense que dans la commune de Mézières, il y a quand même certainement quelques endroits mieux adaptés, plus bucoliques que la décharge pour faire une place de jeu.

Daniel Droux : On est d'accord. Mais comme on a dit, on a prospecté beaucoup de terrains, beaucoup d'emplacements. Une place de jeu, tout le monde en veut une et personne ne la veut près de chez lui. Là, c'est un peu la moins mauvaise solution qu'on a trouvée, mais on peut aussi faire sans. C'est pour ça qu'on vous soumet ce vote.

Jean-François Bard : J'abonde dans le sens de M. Pittet. Je suis né ici. Je sais que là-bas, c'était une décharge à ciel ouvert avec tout et n'importe quoi. Des batteries, peut-être même des voitures. C'est une ancienne décharge qui était à ras-la-route où on a mis des m³ et des m³. Aujourd'hui, c'est vert, plus ou moins. Par contre, ce qu'il en sort n'est pas forcément vert. L'autre élément, on va déplacer une place de jeux qui est au centre du village. On a ce terrain derrière l'école où on parlait des buts tout à l'heure. Pourquoi ne pas faire une place de jeu là-bas ? On investirait Frs. 65'000.- simplement pour réaffecter cette place qui n'est pas, à mon avis, idéale. On voit ce qui s'est fait au centre du village avec la fontaine et puis le gravier qu'on retrouve régulièrement sur la route parce que les enfants font quoi ? Ils vont brasser là-bas dedans, il n'y a personne pour surveiller. Et on a investi 20 à 30'000 francs pour ça. Je pense que quand on parle d'économie et ce qui va se passer ces prochaines années avec le budget, parce qu'on n'est pas au bout, c'est sûr qu'il y aura des augmentations d'impôts et tous les investissements qui viennent au niveau du district, je pense qu'il faut peut-être un peu réfléchir avant de faire des places de jeu un peu à l'extérieur. Qui c'est qui va aller surveiller ces enfants ? Je peux vous dire qu'il y a deux ans, il y a une petite cabane derrière le Tremblex, il y a des jeunes qui passaient sans

arrêt. On les voyait depuis le chemin de la Parquèterie, ils étaient sur la cabane pour aller boire des verres, fumer des joints, pour dire ça globalement. Je ne vois pas tellement l'intérêt de déplacer les problèmes. On doit avoir une place de jeu au centre du village et pas à l'extérieur.

Roch-Philippe Charles : Si on avait l'espace pour faire une place de jeu, je pense qu'on l'aurait fait depuis longtemps, mais on n'a pas cet espace, on le sait tous. Si vous pensez effectivement qu'il faudrait transformer la place de sport, c'est-à-dire ce terrain de foot, où tous les gens viennent jouer au foot quasiment tous les jours, week-end y compris, depuis tout le village, si vous leur dites qu'on va leur fermer ça pour mettre autre chose, je ne sais pas si vous allez faire des heureux.

Dire qu'on ne veut pas d'une place de jeu parce qu'on n'a pas de bon endroit pour le faire, moi ça ne me paraît pas satisfaisant. Aujourd'hui, après tous les efforts faits par le conseil communal, c'est le dernier endroit que nous ayons qui soit utilisable. Si effectivement la population pense qu'on ne peut pas l'utiliser, ça c'est une réalité. Mais je peux vous dire aussi c'est que mes enfants, les enfants de certaines personnes, ils y vont déjà à cet endroit.

Jean-François Bard : Déjà une chose, les voitures, les vélos, avec les risques inhérents. Et puis dans tous les nouveaux immeubles qui sont faits, ils ont l'obligation de faire des places de jeu. Tout le monde a des places de jeux autour de leur maison. On va créer encore des problèmes supplémentaires. Voilà ce qui va se passer.

Daniel Droux : Une place de jeux, c'est sûr, ça crée des nuisances, ça crée du bonheur. C'est l'assemblée qui décidera ce soir ce qu'il en adviendra. En tout cas, le Conseil Communal est motivé, il aurait à cœur qu'il y ait un endroit pour jouer pour les enfants.

André Baudois : Vous parliez d'un budget de 65'000.- francs, plus des subventions et autres. Finalement, on arriverait à récolter combien d'argent pour cette place de jeu ? Je trouve que votre budget est minimaliste, parce que je peux imaginer qu'une place de jeu, si on veut faire quelque chose qui tient la route là-bas, on va taper les 200'000.- francs pour faire un truc avec une clôture fermée, que ce soit par terre, que s'il pleut, ce ne soit pas un champ de boue. Deuxième question, sachant qu'elle est déportée, je m'imagine bien qu'aujourd'hui, il n'y a pas tout le monde à vélo, il y a beaucoup de gens qui vont venir en voiture, on va les mettre où ?

Marie-Claude Maillat Jobin : Dans l'idée, ce n'est absolument pas de créer une place de parc supplémentaire là-bas. Vous avez vu qu'à l'entrée, devant la grille, il y a une zone qui est en dur. Donc les gens, s'ils veulent aller pique-niquer, ils vont là, ils déchargent leurs sacs à commissions, leurs éléments pour faire des grillades, leurs boissons, et ils viennent parquer à la place sous le château. Et puis, ce n'est quand même pas si loin, donc les gens peuvent aller à pied.

Maintenant, pourquoi ne pas mettre 200'000.- francs, oui, on peut, mais si on était arrivé vers vous avec ça, c'est clair que ça n'aurait déjà pas passé. Maintenant, il faut s'imaginer aussi que ce sol, c'est une zone forestière. Les discussions avec le service des forêts, c'est de maintenir un parc, ce n'est pas une place de jeu de ville, il n'y aura pas de tartan, donc c'est de rester dans des matériaux organiques, c'est-à-dire de mettre des copeaux. On a droit chaque année à des mètres cubes de copeaux, de déchets, etc. On a également droit à des tables et à des bancs, comme vous voyez en forêt ou à la place de jeux à Berlens. Donc, c'est de rester quand même dans une zone assez naturelle. En plus, on va profiter de ce petit bâtiment qui a été construit, et qu'on ne nous a pas demandé de démonter, donc on va l'utiliser pour faire une zone abritée.

Et le but, c'est aussi d'y aller à pied, de faire une promenade, ce n'est pas si loin. Et ce n'est pas la route cantonale qui est là-devant.

Vous avez vu également, quand on a demandé aux citoyens dans le grappillon, qui serait d'accord qu'un banc soit posé chez lui, puisque c'est une des demandes qui sont sorties de Senior+, on n'a pas eu grand-chose comme proposition. Donc là, on est quand même un peu au centre du village, il y a des bancs vers l'église, mais cette zone-là, qui est une zone naturelle, qui n'est quand même pas si loin du village, on a trouvé que c'était un bon espace pour ça.

Christian Guillaume : Je fais la même remarque que le monsieur précédent, le prix de 65'000.- francs n'est pas réaliste. Même si vous mettez des copeaux, il faudra faire une fondation. Personnellement,

je pense qu'il faut approfondir le sujet par une analyse complémentaire du Conseil communal par rapport à ce qui a été proposé ce soir.

Marie-Claude Maillat Jobin : Alors, dans l'idée, c'est déjà de vous proposer quelque chose, qu'il se fasse quelque chose, parce que si on attend la Saint-Glinglin, on n'aura rien. Donc, c'est déjà de commencer, après, dans les années futures, si on veut compléter cet espace par d'autres installations, ça sera possible.

Christian Guillaume : Je ne suis pas d'accord avec vous. Un budget, ça doit présenter l'ensemble du projet et non des compléments qu'on pourrait ajouter après.

Marie-Claude Maillat Jobin : Alors, avec l'ensemble du projet qui vous est présenté sur ce plan-là, vous voyez que la zone qui est définie n'est non plus pas énorme.

Mme Maillat Jobin explique le plan.

Raphael Läderach : J'ai une dernière remarque. Vu qu'on parle d'une nouvelle place de jeu, réadaptation au niveau du bâtiment scolaire, ou la place de jeux qui est ici, il y a la cachotière où on va quand même faire quelque chose qui sera un endroit aussi finalement idéal, où il y aura aussi un grill, il y aura aussi des tables. Je rejoins un peu la remarque de Christian Guillaume. Est-ce que ça ne nécessite pas une réflexion un peu plus globale de vraiment évaluer le besoin et quel est finalement le besoin futur, qu'est-ce qui est approprié et pour quel montant ? J'ai le sentiment qu'on est en train de se disperser, qu'on prend des opportunités, mais qu'elles ne sont pas forcément abouties ni au niveau du prix ni au niveau de la localisation et de l'utilisation future.

Daniel Droux : Au niveau du prix, c'est abouti. On a les offres pour la tour, on a les offres pour le portique, pour la table, et puis pour tout ce qu'on va mettre là-dedans. Le reste, ce sera des rondins de bois et des copeaux. Pour nous, le budget est élaboré. Il manque quelque chose vers le centre du village. On se rend compte que des mamans qui sont là, elles ont la peine à créer des contacts. Moi qui ai un tout petit garçon, je vais souvent à la Tour à Boyer ou sur d'autres places de jeu, je ne vois que des gens de Mézières, en tout cas très souvent. Ceux qui ont eu des enfants avec des poussettes, ils se rendent bien compte que d'aller à la place de jeu jusqu'à la cabane forestière, c'est un peu sportif. Donc l'idée, c'était de mettre quelque chose le plus proche possible du centre. Des terrains, on n'en a pas. C'est pour ça qu'on a choisi cet emplacement-là. Je pense qu'on va arrêter les questions à moins qu'il n'y ait vraiment quelque chose de pertinent parce qu'on se répète un peu.

Il n'y a plus de question.

2.4.3. Mise en séparatif Berlens – secteur Nord Information

M. Daniel Droux garde la parole.

Pour rappeler un peu l'historique et les problématiques qu'on a sur Berlens avec l'évacuation des eaux, on a eu, par exemple, ces conduites qui se mettent en charge parce qu'on a beaucoup trop d'eau claire qui va dans notre système séparatif. Et là, on voit par exemple un agriculteur qui a deux couvercles qui s'ouvrent avec la pression, il est en train de ramasser des papiers qui viennent des eaux usées. Problème numéro 2, ça se trouve à Romont. On a tellement d'eau claire qui arrive dans la canalisation à Romont, on a un bâtiment qui se trouve à la route de Massonnens 1, proche de la patinoire. Chaque fois qu'il y a des grosses pluies, c'est arrivé deux ou trois fois l'année passée et l'année d'avant, on se trouve avec des eaux qui n'ont pas forcément une très bonne odeur, qui remontent dans ces caves. La troisième problématique, c'est l'état des canalisations qui sont en béton. Soit elles sont un petit peu fendues, soit on a les fontes qui sont rangées par les acides des eaux usées.

Une autre problématique, c'est notre surface en unitaire sur la commune de Mézières. Sur toutes les communes qui sont membres de l'AIMPGPS, on voit des communes qui ont fait beaucoup d'efforts pour se mettre en séparatif. On a la commune de Mézières qui joue le mouton noir avec 57%, Romont à 38% et Billens à 12%. Donc, c'est vrai qu'à Berlens-Mézières, on n'a jamais fait beaucoup d'efforts pour les transformer en séparatif, mais on voit ce que ça coûte et puis c'est aussi pour ça qu'on ne l'a pas fait.

On a des projets de nouvelles constructions à Berlens. Ce sont des eaux claires qui vont continuer à se déverser dans les eaux usées et qui vont arriver à la STEP. Les eaux de l'AIMPGPS ne seront bientôt plus traitées à Romont mais acheminés à Autigny. La STEP de Romont va se transformer en station de

pompagement. Chaque mètre cube qui sera pompé jusqu'à Autigny aura un coût. Nos 57% auront de plus en plus d'influence dans la clé de répartition pour le coût d'évacuation de nos eaux.

Un dernier problème, un problème de séparation des eaux. On a des eaux usées qui arrivent dans le bassin de laminage. Comme il y a assez peu d'eau qu'arrive dedans, on a une espèce de couche au fond des bassins de laminage d'eau usée qui ne sent pas très bon et qu'il va falloir qu'on cure une fois.

L'avant-projet, on espérait simplement rajouter une conduite d'eaux usées et utiliser l'ancienne conduite d'eaux usées pour y déverser les eaux claires. On s'est rendu compte que finalement les conduites d'eaux usées actuelles sont tellement en mauvais état qu'on ne pourra pas trop les utiliser. Comme vous vous souvenez, on a voté un crédit de 70'000.- francs pour une étude. On est allé chercher l'évacuation des eaux de chaque parcelle et on a pu trouver soit des lavabos soit des chenaux qui se déversaient dans les mauvaises canalisations. Par endroits, on a retrouvé des eaux usées qui se déversent dans des eaux claires.

Maintenant, on a vraiment quelque chose qui est hyper détaillé. On s'est un petit peu élargi aussi parce qu'on s'est rendu compte, avec ces contrôles séparatifs, qu'on avait des problèmes assez conséquents en amont.

On a fait un visionnage caméra. Toutes les canalisations ont été visionnées pour se rendre compte de leur état. Chaque chambre a été mesurée. On a également contrôlé leur état et leur altitude. On espère avoir maintenant des chiffres assez précis et qu'on n'ait pas de mauvaise surprise quand on démarrerait les travaux.

Le fait que l'on repousse le vote à l'année prochaine est l'estimation des coûts : 2,2 millions avec une précision de 25%, alors qu'on estimait plutôt 850'000.- francs à l'avant-projet. C'est pour ça qu'on a décidé de laisser ce montant dans le budget des investissements mais d'avoir l'aval de l'assemblée seulement au mois de mai, quand on aura l'assemblée des comptes. Là, on aura des chiffres qui sont vraiment précis sur la base d'offres. Là, c'est qu'une estimation faite par Ribi, par rapport aux anciens chantiers qu'ils ont eus par le passé et d'après les kilomètres et les mètres.

Ce qui est prévu là-dedans, c'est les travaux de paysagisme et des constats-photos sur les bâtiments où il y aurait des fissures. Quand on creusera à proximité des bâtiments, on va faire des constats-photos avec les fissures pour voir si elles se sont élargies ou pas. Les frais de géomètres et les honoraires des ingénieurs et aussi la remise en état des terrains.

La variante 1, c'était la possibilité de garder une partie des conduites et de chemiser ces conduites. La variante 2, c'est quand on remplace tout et qu'on n'utilise plus aucune conduite.

On va essayer de baisser ce chiffre, on espère, en tout cas, voir si on peut optimiser un petit peu, si on peut trouver quelques compromis, s'il y a des tronçons qu'on peut éviter de faire.

Une solution, il faudra en trouver. On verra bien quel sera le montant.

Christian Guillaume : J'ai un petit souci par rapport à ça. Il y a 11 ans, je crois, on avait transmis au syndic des informations par rapport aux petits travaux qui devaient être faits pour séparer les eaux, pour alimenter plus d'eau, parce que ça n'avait jamais été fait.

Et je voulais juste savoir, par rapport aux 2 millions, parce qu'il ne faut pas rêver, on sera entre 2 et 3 millions, combien coûtera la taxe d'épuration à tous les citoyens ? Le problème, c'est qu'on a tellement traîné que ça, les prix ont doublé.

Daniel Droux : On a demandé à Ribi de calculer ça assez précisément, car c'était un de nos soucis. L'augmentation des taxes serait entre 9 et 10%.

Christian Guillaume : Aujourd'hui, on paie Frs. 1,40.-.

Daniel Droux : Ce sera Frs. 1,60.-.

Christian Guillaume : Mais il y a une partie qui sera pris dans le ménage communal ?

Daniel Droux : Non, du tout. Ce sera uniquement pris en charge par le compte des eaux. Il y a aussi la réflexion sur les routes qui est comptée, parce que les canalisations sont toutes dans les routes.

Christian Guillaume : Ce serait intéressant d'analyser autour de la chapelle, où il y a eu des séparations à faire pour séparer les eaux dans le haut du village. Et le problème, c'est qu'on a tellement attendu, avec les nouvelles constructions pour lesquelles les permis ont été délivrés et il y en aura encore, on amène tout à la STEP. Et ces travaux ne seront pas faits avant 5 ans. Vous permettez des constructions,

mais il faut garantir l'évacuation des eaux. On ne veut pas se trouver avec des problèmes dans nos sous-sols. Je m'inquiète.

Daniel Droux : Les permis de construire, on n'y peut pas grand-chose. On aimerait refuser certaines constructions, mais c'est comme ça.

Denis Davet : Une précision : cet investissement s'amortit sur une période de 80 ans, ce qui est le maximum, c'est pour ça que la taxe n'augmente pas trop.

Christian Guillaume : Il y a un problème si c'est amortit sur 80 ans, car les premières conduites ont 40 ans.

Daniel Droux : Comme dit, les 57% d'unitaire, c'est un problème qu'on n'a jamais pris en main. Maintenant on peut le prendre, on peut ne pas le prendre. Je ne sais pas si le gestionnaire de la régie du bâtiment de la route de Massonnens 1 veut prendre la parole, mais je crois que c'est assez tendu quand il y a l'eau qui monte à la cave. Le Conseil communal a décidé d'empoigner ce problème étant donné qu'il y a quand même des soucis. Après, on n'a pas non plus envie de commencer à mettre en séparatif des secteurs par-ci par-là. On verra dans la planification financière qu'on ne prévoit aucun quartier à mettre en séparatif. Là, c'est vraiment un secteur qui pose problème à des endroits et c'est pour ça qu'on aimerait le prendre en main. Après, bien sûr, si l'Assemblée refuse, ça repoussera le problème. Il y aura peut-être d'autres solutions qui seront trouvées, mais pour le moment, on n'a pas grand-chose d'autre à proposer.

Christian Guillaume : Ce qui m'étonne, c'est que du côté de Mézières, j'ai toujours entendu Daniel Bard dire qu'il y avait des choses à faire aussi.

Daniel Droux : C'est juste, il y a une bonne partie qui est en unitaire à Mézières. Et du côté de la chapelle à Berlens, on a aussi exploré cette idée. Mais finalement, il n'y a plus beaucoup de bâtiments qui sont en unitaire là-bas en haut parce qu'il y a la ferme de La Syltaire qui s'est construite et qui a pu se mettre tout en séparatif.

Christian Guillaume : Il y avait un travail de Frs. 50'000.- à faire et qui n'a jamais été fait et qui est payé.

Daniel Droux : On a retrouvé ça dans nos archives, c'est juste.

Il n'y a plus de questions.

2.4.4. Aménagement d'une déchetterie verte

Financement : liquidités

La parole est donnée à M. Silvio Keller

Comme vous l'a rappelé ma collègue Marie-Claude, on a reçu du service des forêts un courrier officiel avec fermeture de la déchetterie du Tremblex au 30 juin. Vu la levée de boucliers qu'il y a eu l'année passée au sujet du déplacement des branches au centre de tri, on a sollicité tous les agriculteurs de la commune, via un courrier, pour voir si quelqu'un était intéressé à reprendre ce service.

Un agriculteur s'est annoncé pour le gazon et trois autres qui se sont annoncés pour former un groupement.

Tout serait à la même place, à côté de la ferme de Robert Golliard. L'avantage, c'est que la route à côté est une route communale.

On s'est réunis quelques fois avec les agriculteurs. On a fait des demandes auprès du SEn. On a rempli déjà pas mal de papiers, il y aura des cours à faire pour les agriculteurs.

C'est la dernière chance qui nous reste pour garder ce service. On n'a pas d'autre proposition sur la commune.

L'investissement, c'est qu'il faudra aménager en dur. Et il y aura également des blocs béton qui seront mis tout autour, pour ne pas pousser toujours plus sur le champ.

Questions ou remarques

David Bard : Une des portes d'entrée de Mézières, ce sera une déchetterie.

Silvio Keller : On verra par la suite si ce sera arborisé.

Martin Murbach : Le fonctionnement sera le même qu'aujourd'hui ? Il y aura certains horaires ?

Silvio Keller : Oui, rien ne va changer. On s'est donné l'année pour tout mettre en place. Vu qu'on a un projet en cours, on va demander une prolongation de 6 mois au Service des forêts.

André Baudois : L'année passée, ça a fait pas mal de tollé le fait de devoir amener les gros déchets à Romont. Est-ce qu'il y aurait moyen de combiner quelque chose sur cette place ? Je pense qu'aujourd'hui, on a tous trouvé une combine parallèle pour ne pas avoir besoin d'aller à Romont, car c'est une catastrophe.

Silvio Keller : On n'a pas eu cette réflexion, car pour nous le dossier est clos.

Patrice Roulin : La déchetterie Pittet, c'est fait pour les camions mais pas pour les voitures. J'ai évacué ma piscine, le liner m'a coûté Frs. 65.- et je l'ai porté tout seul. Peser une voiture sur une plaque de béton qui fait 50 mètres de long...

Silvio Keller : La déchetterie a été réaménagée, il y a une nouvelle balance. Ça va être réaménagé pour une véritable déchetterie, il y aura moins de nuisances pour vos véhicules. Moi, j'y vais toujours avec ma petite voiture.

Daniel Droux : Mettre autre chose que des branches, ce ne sera pas possible. Et une condition pour s'occuper de ces branches c'est que ce soit des agriculteurs, une exploitation agricole qui se diversifie et qui veut faire du compostage, c'est pour ça qu'on a trouvé trois agriculteurs qui étaient d'accord de prendre ces branches, de les broyer, de faire des boudins et puis d'utiliser ce compost sur leurs champs. Je peux répondre tout de suite qu'en zone agricole, mettre des bennes pour des déchets encombrants ne sera pas possible.

L'aspect visuel nous dérange aussi. On a prévu de mettre des arbustes sur ce talus pour cacher, mais comme dit, c'est la solution de la dernière chance. On a l'aval du Sen et des préavis positifs. Par contre, au niveau de l'aménagement, il faudra voir comment ça se passe, on espère que ça fonctionne comme ça. Sinon, ce sera à Romont comme c'était prévu, on n'a pas trouvé d'autre solution, on a vraiment exploré tout ce qu'on pouvait explorer.

Il n'y a pas plus de questions.

2.5. Rapport de la Commission financière

La parole est donnée à M. Denis Davet.

Le budget d'investissement 2025 présente un excédent de charges de CHF 3'380'570.00 pour un total de charges identiques et aucun produit. Les nouveaux investissements, au nombre de 4, représentent CHF 2'365'000.00.

Point 1 : Etude école de Mézières

Le Conseil communal propose un montant de CHF 50'000.00 pour poursuivre les études de réaffectation du bâtiment scolaire. La Commission financière préavis favorablement cette dépense.

Point 2 : Place de jeux Tremblex

Le Conseil communal prévoit un montant de CHF 65'000.00 afin d'aménager une place de jeux pour les petits enfants sur la place actuelle de la déchetterie verte qui doit être fermée. La Commission financière craint que la population concernée ne s'approprie pas cet endroit, au vu de son emplacement, et que l'investissement consenti ne finisse par être négligé faute d'utilisateur, c'est pourquoi elle préavis négativement cette dépense.

Point 4 : Déchetterie verte

Avec la fermeture à venir de la déchetterie verte de Tremblex, le Conseil communal propose un crédit de CHF 50'000.00 afin d'aménager une place sur le terrain d'un agriculteur afin de compenser. Bien que la Commission financière doute un peu de la pérennité de la solution proposée, elle préavis positivement cet objet.

2.6 Approbation du budget des investissements 2025

M. le Syndic informe que les investissements seront votés les uns après les autres, tels qu'ils ont été présentés.

Crédit d'étude pour la réaffectation de l'ancienne école de Mézières

Au vote à main levée, le crédit d'étude pour la réaffectation de l'ancienne école de Mézières est accepté

Oui : 73 Non : 0 Abstention : 3

Aménagement de la place de jeux au Tremblex

Au vote à main levée, l'aménagement de la place de jeux au Tremblex est refusé

Oui : 22 Non : 35 Abstention : 19

Aménagement d'une déchetterie verte

Au vote à main levée, l'aménagement d'une déchetterie verte est accepté

Oui : 69 Non : 4 Abstention : 3

Budget des investissements 2025 avec les reports, sans la place de jeux en Tremblex et sans l'investissement pour la mise en séparatif de Berlens nord, qui sera potentiellement accepté lors de l'assemblée des comptes.

Au vote à main levée, le budget des investissements 2025 est accepté

Oui : 72 Non : 0 Abstention : 4

2.7. Budget du patrimoine financier 2025

2.7.1. Crédit additionnel cabane forestière

La parole est donnée à Mme Marie-Claude Maillat Jobin.

Concernant la cabane forestière, vous vous rappelez sans doute que l'assemblée communale avait voté un budget de 360'000.- francs en 2019. Avec les difficultés pour obtenir le permis, le temps a passé. D'autre part, pour obtenir le permis, il a fallu répondre à des exigences qui n'étaient pas prévues dans le devis initial, par rapport à l'hygiène, à l'accessibilité aux handicapés.

Par rapport aux équipements, le conseil communal a souhaité qu'on prévoie des volets, puisque ce n'était pas prévu. Plus différents aménagements pour le mobilier, un lave-vaisselle, etc.

Un autre élément est apparu. On nous avait dit que l'alimentation électrique était existante et en ordre. Mais en regardant dans le détail, il s'est avéré que la puissance actuelle, qui part depuis une armoire électrique qui se trouve vers chez Jean-Marie Margueron et qui alimente les deux réservoirs et depuis le réservoir de Mézières, la cabane forestière. Il a une intensité qui n'est pas suffisante pour les équipements. Pour le moment il y a du 16 ampères. Et l'autre chose, c'est que ce n'est plus conforme, parce que c'est un câble qui est enterré et qui n'est pas dans un tube. Donc on doit se mettre aux normes.

Il y aura également l'installation de capteurs photovoltaïques qui sera faite sur le réservoir de Romont. Pour cela il y a également un équipement qui devra être transformé, puisqu'ils sont alimentés par le même câble.

C'est pourquoi on a des montants additionnels pour l'introduction électrique par le Groupe E, plus des terrassements.

Et puis la troisième raison, c'est simplement l'augmentation des prix, en 5 ans avec l'inflation. Donc c'est pour ça qu'après toutes ces études, on vous demande un crédit additionnel de 140'000.- francs. C'est vrai qu'on peut juger que c'est un montant important. Dans l'idée. Est-ce qu'on fait ou non cette cabane, c'est quand même un souhait de la commune. Et pour la réaliser, nous avons besoin de ce montant supplémentaire.

Questions ou remarques

Marilyne Andrey : C'est pour combien de personnes ?

Marie-Claude Maillat Jobin : Une quarantaine.

Isabelle Gavillet : Si on valide, cette fois ça démarre ?

Marie-Claude Maillat Jobin : Oui, on est prêt à démarrer.

Tristan Fontannaz : Une place de jeu est prévue ?

Marie-Claude Maillat Jobin : Non, il n'y a pas du tout de place de jeu ni existante ni prévue. Il y a un petit coin feu et il y aura un couvert avec des tables, un WC accessible en tout temps pour les promeneurs en forêt, mais pas de place de jeux. La place de jeu, c'est la nature.

Jean-Yves Rouge : A quoi ça à voir les panneaux solaires ?

Marie-Claude Maillat Jobin : Quand on a pris contact avec le Groupe E par rapport à ce câble qui n'est plus aux normes, le responsable des infrastructures nous a informés que la commune de Romont avait ce projet d'installer des capteurs. Et puis qu'il fallait aussi refaire cette alimentation électrique. Donc il y aura des travaux simultanés. Il y aura une nouvelle armoire pour alimenter les deux réservoirs et ensuite la cabane forestière. On n'a pas l'obligation d'enlever le câble. Il est enterré à 80 cm. Mais on ne peut pas l'utiliser tel quel. On est plus aux normes.

Jean-Yves Rouge : Donc le montant de 140'000.- francs, c'est aussi pour refaire la ligne pour les panneaux solaires ?

Marie-Claude Maillat Jobin : Il y a une partie qui est prise par le Groupe E. Ils vont remettre une nouvelle armoire aussi vers le réservoir de Romont. S'il y avait un quartier qui se construisait tout en haut, le Groupe E aurait l'obligation d'équiper. Mais là, c'est privé, on doit payer cette alimentation nous-mêmes, canalisation et câble. Cet équipement supplémentaire, on aurait de toute façon dû le faire, ce câble de 16 ampères n'est plus acceptable, même si on avait déjà fait les travaux.

On a besoin de cette alimentation jusqu'en haut. Elle commencera par alimenter le réservoir de Romont. Ensuite elle traverse la route pour alimenter le réservoir de Mézières, qui n'est plus en fonction. Mais depuis là part le câble pour aller à la cabane forestière. Comme avant, mais aux normes.

Il n'y a plus de questions.

2.7.2. Vente et dédommagement terrain TPF

La parole est donnée à M. Daniel Droux.

Vous avez tous entendu parler de ce projet à 86 millions pour gagner 3 minutes avec la suppression de la boucle de la ligne TPF. Comme tous les propriétaires, la commune a été approchée et consultée pour faire des échanges de terrain. On nous a demandé de vendre 5000 m² de terrain. La Commune a accepté de participer à l'effort de tous les agriculteurs dans ces échanges et à vendre 1700 m². Des échanges se sont faits pour arranger les parcelles. Les parchets communaux resteront en mains des agriculteurs.

Un calcul est fait sur la qualité du terrain. Si un terrain est moins joli, qu'il finit en triangle, il perd des points. Comme on perd du terrain et qu'on perd des points, on toucherait 26'021.- francs. La perte de terrain est comptée 10.- francs le mètre carré. Il faut savoir que quand il y a des mesures d'expropriation pour un projet, ça veut dire qu'ils ont le droit d'exproprier les propriétaires de terrain pour passer comme ils veulent. Le dédommagement est alors prévu à 3 fois le maximum. Ici, le maximum est de Frs. 3,30.-, Frs. 3,40.-, d'où le montant de 10.- francs.

2.8. Rapport de la Commission financière

La parole est donnée à M. Denis Davet.

La Commission financière a beaucoup discuté du crédit additionnel de CHF 140'000.00 demandé par le Conseil communal. Pour rappel, les immeubles passent au patrimoine financier lorsqu'ils ne sont plus nécessaires à l'accomplissement des tâches normales d'une commune. Un investissement dans le patrimoine financier devrait donc logiquement obtenir un rendement en couvrant les charges. Si, avec un investissement de CHF 360'000.00, on pouvait encore espérer une bonne couverture des charges avec le produit des locations, cela ne sera certainement plus le cas avec un investissement de CHF 500'000.00. C'est pourquoi, un raisonnement purement financier devrait nous amener à refuser cette demande et même à revenir sur cet investissement. Mais comme la Commission financière l'avait noté dans son préavis de 2019, le choix se fait entre une nouvelle cabane ou plus de cabane du tout et cela nous conduit sur un terrain plus émotionnel où chacun aura son avis sur la question.

C'est pourquoi, la Commission financière ne s'oppose pas à cette demande mais enjoint le Conseil communal de tout mettre en œuvre pour que la limite des CHF 500'000.00 ne soit pas dépassée.

Pour le deuxième point concernant le patrimoine financier, à savoir la vente de terrain aux TPF afin de participer aux efforts des propriétaires terriens touchés par le projet de nouveau tronçon ferroviaire à travers la Prâli, la Commission financière prévoit positivement cette vente.

2.9. Approbation du budget patrimoine financier 2025

Crédit additionnel cabane forestière

Au vote à main levée, le crédit additionnel pour la cabane forestière est accepté

Oui : 59 Non : 6 Abstention : 11

Vente et dédommagement terrain TPF

Au vote à main levée, la vente et le dédommagement du terrain TPF est accepté

Oui : 74 Non : 0 Abstention : 2

3. Planification financière 2025-2029

M. le Syndic rappelle que l'assemblée n'a pas à statuer sur la planification financière. En revanche, c'est la commission financière qui doit donner un préavis. Il faut dire que ce travail n'avait plus été effectué depuis deux ans par le conseil communal et qu'au vu du retard qu'a dû rattraper notre administratrice des finances ainsi que notre conseiller en charge des finances, on n'a pas réussi à fournir ce document à la commission financière dans les 20 jours avant l'assemblée, délai légal. C'est pour ça que ce soir, on va vous le présenter, vous pourrez poser vos questions. Et on va vous le représenter avec le préavis de la commission financière à l'assemblée du printemps.

La parole est donnée à M. Roch-Philippe Charles.

C'est un budget sur 5 ans. On estime certains postes selon les augmentations du nombre d'habitants, comme le législatif. On a une vingtaine d'habitants supplémentaires par an planifiés sur les cinq ans à venir, avec les nouvelles constructions, la densification.

D'autres charges, comme les services généraux, c'est plutôt une augmentation des charges qui est liée à l'inflation, donc là, c'est plutôt autour de 2% d'inflation.

L'accueil extrascolaire a été calculé avec le déplacement de l'école.

La santé est estimée à 5%, certaines personnes pensent plutôt 10%.

La prévoyance sociale à 5% également, car les finances au niveau des groupements de communes sont dans une dynamique de rattrapage.

J'espère que ça se stabilisera, mais très honnêtement, je ne vois pas comment. Quand on voit le vieillissement de la population, quand on voit l'augmentation des besoins, quand on voit l'enchaînement des frais de santé, je ne vois pas ce qui pourrait nous faire dire que la santé et la prévoyance sociale ne vont pas continuer leur augmentation stable de 5% annuelle.

L'intérêt d'une planification financière, c'est de pouvoir essayer d'estimer nos besoins en termes d'augmentation et éventuellement de réduction d'impôts, et de pouvoir prévoir à l'avance ce genre de choses. Donc on rajoute après les amortissements des différents investissements, donc ceux qui ont été votés aujourd'hui.

Le déficit va augmenter, car tout augmente et les rentrées fiscales par rapport à la population n'augmentent pas dans la même mesure.

2027 semblerait être l'année charnière où il faudra rediscuter hausse d'impôts. Même en augmentant à 100 points, on n'a que 4 ou 500'000.- francs de marge de manœuvre. Quand les dépenses augmentent, on peut se dire qu'on va remonter les impôts en conséquence. Moi, ce que je vois plutôt, c'est qu'il va falloir commencer à réfléchir où on peut faire des économies sur les 2026-2027 pour essayer d'endiguer cette augmentation et essayer de compenser un petit peu sans devoir forcément repasser par l'augmentation d'impôt. Je ne vous dis pas qu'on va pouvoir faire beaucoup de choses, surtout quand on voit qu'il y a des investissements à venir qui sont inévitables. qu'on a souvent le réflexe de dire on prend ça plus tard, on le paiera plus tard. Et en fait, plus tard, c'est plus cher. Donc est-ce qu'on veut toujours repousser ces dépenses et finalement payer beaucoup plus cher. C'est peut-être une démarche intellectuelle qu'il faudra avoir.

Le plan financier par rapport aux investissements : Il y en a un qu'on peut déjà enlever, c'est les 65'000.- francs pour la place de jeu. On a d'autres investissements qu'on voit pour 2025, 2026, 2027. Il y aura certainement un investissement aussi pour les eaux, je crois que c'est 2029.

Ça ne sert à rien de discuter ce soir sur des investissements qui seront discutés dans 4 ou 5 ans à part pour la Commission financière.

C'est un document vivant qui sera mis à jour en tout temps. Il reviendra à l'assemblée des comptes avec un rapport plus détaillé de la commission financière.

Questions ou remarques

Stefan Andrey : Vous prenez chaque année dans la réserve des 3 millions dans cette planification ?

Roch-Philippe Charles : Effectivement, pour l'instant, le déficit est compensé par la réserve. On a fait 1,2 millions de sur recettes sur les deux dernières années. 700'000.- francs l'année dernière et 500'000.- francs l'année d'avant. Donc ça va, ça vient. Il peut y avoir, d'un seul coup, une promotion immobilière qui fait rentrer beaucoup d'impôts sur les mutations. Ça fait une meilleure année et ça peut compenser.

Denis Davet : Dans le budget, il y a environ 300'000.- francs d'amortissement qui sont des charges, mais pas des dépenses.

Roch-Philippe Charles : Oui, on parle d'un budget comptable. C'est-à-dire qu'effectivement, il y a des choses qu'on a déjà payées, mais qu'on est obligé d'amortir de façon comptable pour représenter le fait qu'on l'utilise pendant des années. Donc ce n'est pas complètement linéaire avec la trésorerie.

Martin Murbach : Les 2 millions pour l'eau à Berlens, ce serait pris en prêt ?

Roch-Philippe Charles : Oui, ça serait pris en prêt, d'autant plus que ça ne peut pas rentrer dans la comptabilité générale, ça va être réglé par la taxe. J'ai déjà fait une première projection, plutôt sur 30 ans que sur 80 ans, ça ferait environ Frs. 100.-/habitant. Ce n'est pas rien, mais ce n'est pas non plus extraordinaire.

Le Syndic remercie M. Roch-Philippe Charles pour tout le travail effectué jusqu'à aujourd'hui.

4. Organe de révision - renouvellement du mandat

M. le Syndic rappelle que le mandat doit être renouvelé toutes les 3 ans. La commission financière propose une fiduciaire et l'assemblée communale la valide.

4.1. Rapport de la Commission financière

La parole est donnée à M. Denis Davet.

La Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter le renouvellement du mandat de la fiduciaire Ruffieux SA à Bulle en tant qu'organe de révision des comptes de la commune pour un maximum de 3 exercices.

Il n'y a pas de question ou remarque.

4.2. Approbation

Organe de révision - renouvellement du mandat

Au vote à main levée, le renouvellement du mandat de l'organe de révision est accepté

Oui : 76 Non : 0 Abstention : 0

5. Reprise de la route d'accès à la zone d'activités à la Parqueterie

La parole est donnée à M. Silvio Keller.

Lors du vote pour le crédit de Frs. 30'000.- le 10 décembre 2019, il a été omis de préciser que la commune en deviendrait la propriétaire. Pour finaliser la procédure par un notaire, il nous manque juste cette partie formelle qui nous dit que l'assemblée communale a accepté l'investissement et que la commune deviendra propriétaire de cette route construite sur un terrain privé.

Didier Beuret : Maintenant, elle appartient à qui ?

Silvio Keller : Pour le moment, elle appartient à l'entreprise qui a le terrain.

Daniel Droux : C'est un peu la règle que la route soit construite par le promoteur et qu'elle soit reprise par la commune. De toute façon, on a l'obligation de l'entretenir pour le déneigement. Normalement, c'est une formalité de reprendre la route lorsqu'elle est construite, pour même pas Frs. 1.- symbolique.

Il n'y a plus de question ni remarque.

Au vote à main levée, la reprise de la route d'accès est acceptée

Oui : 75 Non : 0 Abstention : 1

6. Règlement du personnel communal - modification

Le Syndic, M. Daniel Droux, prend la parole.

Il s'agit là de modifications de la loi fédérale. Ces modifications s'appliquent même si le règlement communal n'est pas à jour. C'est donc plutôt une formalité, mais on tenait à avoir un règlement à jour.

Les articles concernés :

Art 76 : congé maternité. En cas de décès de l'autre parent. La collaboratrice à droit à un second congé de 16 semaines

Art 77al 5 : Idem pour l'autre parent en cas de décès de la mère

Art 78 al 1 et 3 : congé de 2 semaines en cas d'adoption

Art 81 : Congé spéciaux de brève durée. Suppression de la notion de «l'enregistrement du partenariat» qui n'est plus possible en suisse depuis le 1er juillet 2022. Mais qui est remplacé par le mariage.

Il n'y a pas de question ou remarque.

Au vote à main levée, la modification du règlement communal est acceptée

Oui : 76 Non : 0 Abstention : 0

7. Règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique - information

La parole est donnée à M. Silvio Keller.

Suite à divers soucis que l'on a eus sur nos places de parc, autour de l'administration et sur la place devant l'église, on a décidé de faire un règlement pour le stationnement pour éviter les véhicules ventouses. Et on avait beaucoup de véhicules aussi des immeubles à côté qui ne prenaient pas de place de parc en location et qui allaient poser leur voiture sur notre place devant l'église. Et autour de ce bâtiment, où c'est souvent complet.

On a pris exemple sur plusieurs communes. Six services ont été consultés et le règlement n'a été reçu en retour que la semaine passée. On le passera lors de l'assemblée des comptes.

M. Prix a émis des recommandations sur l'encaissement des macarons. On va en discuter au Conseil.

M. Prix recommande de mettre un parcmètre. C'est électronique, mais c'est encore un investissement à 10'000.- francs, seulement l'appareil. Donc on ne va pas aller jusque-là pour l'instant.

Questions ou remarques

Patrice Roulin : Le panneau actuel est officiel ? Car il y a une faute d'orthographe, c'est surprenant.

Silvio Keller : Le panneau a été fait par une entreprise. On va contrôler.

Laurent Grangier : Juste une question par rapport au stationnement le long de la route entre l'église et le carrefour vers la boulangerie, lorsqu'il y a des cérémonies à l'église, les voitures parquent sur le trottoir. Ça arrive au même moment que les enfants sortent de l'école et ils doivent marcher sur la route parce qu'il n'y a plus de place sur le trottoir. Est-ce que le conseil autorise ce parcage-là et est-ce que vous pensez faire quelque chose par rapport à ça ?

Silvio Keller : J'ai l'idée de mettre des panneaux interdiction de parquer tout le long. Ce sont de vieilles habitudes. Mais ça demande de longues procédures. Mais on prend note.

Marilyne Andrey : L'interdiction de parquer, c'est seulement pour la journée ? Car comme ce soir, il y a des bus d'entreprises, des voitures avec des plaques françaises. Il me semble que ça n'a pas tant changé pour l'instant.

Silvio Keller : C'est possible que ce soit des gens qui ont une autorisation, des voitures avec des macarons.

Marilyne Andrey : Ça remplit déjà beaucoup le parking. Par exemple, nous, on vient toujours le soir pour les sociétés. Je trouve qu'il est déjà vraiment plein quand on arrive. S'il n'y a plus de places de parc, on parque où ?

Silvio Keller : Si c'est plein, c'est plein.

Stefan Andrey : Combien de macarons pourront être vendus ? Il faut quand même un pourcentage qui reste libre, c'est une place communale, quand même.

Silvio Keller : Une petite dizaine de macarons ont été vendus.

Stefan Andrey : En principe, ils doivent avoir une place de parc dans leur immeuble.

Silvio Keller : Justement, non.

Paul Majcherczyk : Et c'est pas parce qu'ils ont un macaron qu'ils ont une place garantie.

Jean-François Bard : Le macaron coûte combien ?

Daniel Droux : 80.- francs par mois.

Jean-François Bard : Autant dire que c'est rien du tout par rapport aux 150.- francs qu'il y a dans les immeubles ou autres. Donc c'est très facile de squatter des places de parc à 80.- francs plutôt qu'à 150.- francs dans les immeubles. Pour les enterrements, on mandate la commune de mettre 2 personnes qui nous sont facturées pour le parcage, effectivement le long de la route, car il n'y a pas le choix. D'où la remarque tout à fait justifiée avant avec l'école. Donc, vendre des macarons et puis arriver comme le soir où il y a des bus d'entreprise, on a régulièrement les mêmes et je ne crois pas qu'ils aient des macarons. Ils connaissent le principe, ils viennent, ils partent trois heures ou quatre heures après. Le week-end, je passe tout le temps devant, je peux vous dire que c'est comme avant, il y en a dix ou douze. Il faut vraiment se faire la réflexion s'il ne faut pas mettre un parcomètre avec 3 heures gratuites.

Silvio Keller : Pour information, la recommandation de M. Prix était de 20.- francs par mois.

Daniel Droux : 80.- francs est déjà un tarif dissuasif. Il y a peu de place à 80.- francs en extérieur et où la place n'est pas garantie. Ceux qui ont demandé un macaron ont un tout autre discours. Et ce problème de parc, il est partout. On l'entend à Romont, à Bulle, on l'entend partout. On n'a pas envie de mettre ce parcètre pour ne pas pénaliser finalement tous les citoyens qui l'utilisent de manière correcte. Mais on sait, le soir, c'est rempli de voitures.

Et finalement, c'est la faute à personne. C'est la loi qui a imposé une place de parc ou 1,5 place par appartements de 4,5 pces dans les immeubles qui sont alentours. Eux, ils auraient bien aimé faire plus de places de parc. Ils n'avaient pas le droit, ils ont dû faire des places à vélo. Et puis, on se retrouve avec ces gens qui ne savent pas où aller avec leur voiture. Nous, on essaie de trouver des petites solutions pour les arranger. Alors, ce macaron, on essaie de l'accorder vraiment au tout dernier cours. D'ailleurs, une personne qui demande un macaron, elle doit remplir un formulaire et elle doit avoir une attestation de sa régie comme quoi le parking est complet dans son immeuble. Donc, ce n'est pas une histoire d'économiser 50 francs pour pouvoir mettre sa voiture sur le parking de la commune. Mais peut-être bien qu'on devra arriver à des parcètres. Ce n'est pas vraiment ce qu'on aimerait.

Par exemple, cet après-midi à 13h, le parking était complètement vide. Et puis, on remarque quand même aussi autour du bâtiment ici avec la mise à banc, on a quand même beaucoup moins de voitures qui viennent. Donc, la mise à banc a eu son effet. Après, il faut aussi une personne qui aille mettre des papiers sur les pare-brise. Je ne sais pas si, Jean-François, tu as un peu de temps pour le faire le soir quand il y a les voitures des Français.

On a des plaintes de tous les côtés. Le macaron est trop cher et puis la place est toujours pleine. Mais c'est un gros souci. On n'est pas trop mal satisfait de la solution qu'on a pour le moment.

Jean-François Bard : Mais il y aura encore deux ou trois places de moins, parce qu'il y aura ces containers. Il y a les parents qui viennent amener les enfants à l'école. C'est sporadique, mais il y a quand même quelques voitures qui arrivent tout d'un coup. Après, on a le bus TPF qui va s'arrêter...

Daniel Droux : Il y aura une place de moins. Mais on se rend bien compte. On a essayé de mettre à l'enquête quatre places de parcs sur l'ancienne citerne à eau de chez Marcel Perroud, où il y avait l'ancienne cabane du matériel des pompiers. On verra ce que ça donne. Mais après, on n'a plus de possibilités de mettre de nouvelles places de parcs dans le village.

Donc, c'est un règlement qui sera soumis au vote à l'assemblée du printemps.

8. Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value

Le Syndic, M. Daniel Droux, prend la parole.

Il s'agit d'une révision de la loi sur l'aménagement du territoire du 1er octobre 2023 qui permet aux communes qui sont munies d'un règlement relatif à la loi sur la taxe de la plus-value de toucher 25 % de la taxe qui est perçue par le canton. Pour toucher cette part, les communes ont jusqu'au 31 décembre 2025 pour mettre en place un tel règlement. Lorsqu'une plus-value est réalisée sur un bien, celle-ci est taxée à 20 % de la plus-value.

Donc ça, c'est une taxe qui est facturée par le canton. Il y a trois situations possibles pour que la taxation se déclenche sur cette plus-value. C'est par exemple le passage d'un terrain agricole en terrain à bâtir, le changement d'affectation avec une plus-value, c'est-à-dire un terrain industriel qui passerait en terrain résidentiel et puis, la troisième, c'est l'augmentation des possibilités de construire avec, par exemple, un changement d'indices, on pourrait rehausser ou bien construire six villas à la place d'une ville dans un quartier, par exemple.

Le règlement est très simple. Tout ce qu'il y a à faire par la commune, c'est de le faire, de le faire approuver par l'assemblée et ensuite, on pourra toucher 25 % de ces 20 % qui seront pour la commune. Alors je ne sais pas si vous avez des questions, je ne serai pas trop pointu sur ce règlement sur la taxe de la plus-value.

Questions ou remarques

Il n'y a pas de question.

Préavis de la commission financière

La parole est donnée à M. Denis Davet.

Le conseil communal propose à l'assemblée communale d'adopter un nouveau règlement permettant de récupérer le quart de la taxe perçue par le canton sur les plus-values immobilières mises en zone à partir des changements d'application et augmentation d'indices de construction. La commission financière préavise positivement cette demande.

Marilyne Andrey : J'entends indice de construction et je sais que Mézières et Berlens, on est déjà à 0,9. Comment on peut encore augmenter l'indice quand aucune commune dans le canton n'a 0,9 d'indice de construction ? Je découvre qu'on peut encore augmenter l'indice en mettant des étages supplémentaires...

Daniel Droux : Alors ça, c'est régi par les plans d'aménagement locaux. La commune a peu d'emprise là-dessus. C'est si un indice a été augmenté, s'il y a une réalisation qui est faite, c'est le canton qui taxe.

Marilyne Andrey : Ce n'est pas une augmentation d'indices ? Parce que l'augmentation d'indices a déjà été faite.

Daniel Droux : Il y a eu une commission qui s'est occupée de gérer ce plan d'aménagement local et on n'en faisait pas partie.

Il n'y a plus de question.

Au vote à main levée, le règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value est accepté

Oui : 73 Non : 0 Abstention : 3

9. Révision des statuts du SLPP-GV (Service de logopédie, psychologie, psychomotricité de la Glâne-Veveyse)

La parole est donnée à M. Paul Majcherczyk.

C'est un point plutôt formel, il n'y a aucune implication financière.

Le Service de logopédie, psychologie et psychomotricité est géré par les districts de la Glâne et Veveyse. Au niveau des frais, c'est partagé par la clé de répartition.

Dans les statuts, il y a un article 14 concernant les représentants dans le comité de direction. Et ils trouvaient qu'il manquait des représentants au niveau des communes de la Glâne et dans la Veveyse. Ils proposent d'ajouter deux délégués pour la Glâne et deux pour la Veveyse.

Ils proposent également de mieux définir le rôle des préfets, parce que les préfets participent, mais leur rôle n'est pas défini. Ils proposent d'ajouter que les préfets ont des voies consultatives et peuvent proposer des choses. Ces changements de statuts ont été adaptés par l'assemblée des délégués au mois de novembre. Mais pour des raisons formelles, chaque commune de la Glâne et de la Veveyse doit adopter ce changement de statuts.

Il n'y a pas de question.

Au vote à main levée, la révision des statuts du SLPP-GV est acceptée

Oui : 76 Non : 0 Abstention : 0

10. Information sur la ligne de bus Berlens-Romont

La parole est donnée à M. Silvio Keller.

Après de longues années sans ligne de bus sur Berlens, on a soumis une demande aux TPF qui l'ont soumise à la Confédération qui a jugé cette ligne prioritaire. Les choses sont allées très vite. Les TPF sont arrivés avec les horaires dès le 16 décembre (ligne 480). Pour info, vous avez reçu un tout-ménage

à Berlens avec le circuit du bus. Nous demandons que l'on ne parque plus du tout comme avant. On n'a pas pu faire le marquage au sol en raison de retard de l'ingénieur. Ça se fera au printemps quand les conditions le permettront. Vous avez tous reçu les horaires, on a 7 départs journaliers et 5 en période de vacances.

11. Informations communales

La parole est donnée à M. Paul Majcherczyk.

Après les vacances de Pâques, il n'y aura plus d'école à Mézières.

Courant mars-avril, les enseignantes vont commencer à ranger et juste avant les vacances de Pâques, les enfants prendront toutes leurs affaires personnelles et les amèneront à Romont.

Le directeur va bientôt communiquer que le jeudi 17 juste avant les vacances sera une journée de congé pour les élèves car c'est le jour de déménagement pour les enseignants.

Par rapport aux transports, on a gardé le budget pour maintenir le bus dédié pour les enfants des classes 1H à 3H. Donc, le bus TPF conduit par Mathieu Baldeck continuera à faire son parcours de Berlens vers Mézières et Romont.

Pour les plus grands de 4H à 8H, on va fournir un titre de transport. Vous recevrez un courrier courant mars vous demandant une photo. Les enfants de Berlens prendront le nouveau bus de ligne Berlens-Romont. Et les enfants de Mézières prendront également un bus de ligne. Mais nous avons de la chance, parce que le trottoir n'étant pas très large, on n'a pas besoin de faire des investissements pour aménager quoi que ce soit. Les TPF sont en train de finaliser une négociation avec le Service de la mobilité pour autoriser le départ de cette ligne de bus vers la place du parking de l'église. Où et à quelle heure, on ne sait pas encore, mais la bonne nouvelle est que les enfants ne seront pas au bord de la route cantonale.

Dernier point, l'accueil extrascolaire. Le conseil communal a décidé de le maintenir, même lorsqu'il n'y aura plus d'élève à Mézières. Les horaires seront de 6h30 à 18h30 selon le nombre des inscriptions comme à présent.

Par rapport aux diminutions dans la planification financière qu'on vous a montrée, on a un partenariat avec Billens pour qui on gère le personnel. Ils ont décidé de fermer des plages horaires, c'est pour cela qu'il y a des diminutions.

Les parents peuvent envoyer leurs enfants à Romont, mais le conseil communal ne leur donnera pas de subventions parce qu'on a déjà quelque chose en place.

12. Divers

Christian Guillaume : Vous avez déjà une période pour la prochaine assemblée ?

Daniel Droux : 19 mai. Et on va essayer de garder le début décembre.

Cédric Margueron : La route cantonale aux abords de la ferme Bourqui, elle est pas mal endommagée. C'est la responsabilité de la commune ou du canton ?

Daniel Droux : C'est le canton. J'ai appelé le chef du SPC à ce sujet. Ils ont les offres, les crédits. Il était prévu de la faire en décembre. Mais finalement, les deux tronçons nord et sud seront faits ce printemps. Ce sera toujours du phono absorbant. J'ai demandé si la qualité s'était améliorée avec les années, la réponse est non.

Michel Bourqui : Alors autant faire avec du normal.

Laurent Grangier : Je n'ai pas compris. Quelles zones seront refaites ?

Daniel Droux : Entre le Colorado et la fromagerie et côté Romont à la sortie de Mézières.

Emmanuel Baechler : La route Berlens-Mézières qui était urgente à faire parce qu'elle est fortement dégradée, elle sera faite en quelle année ?

Daniel Droux : Le Service de l'agriculture qui est prêt à nous subventionner cette route qui doit nous donner encore son accord. Et tant qu'on n'a pas le taux de subvention, tant qu'on n'a pas leur accord on n'a pas le droit de commencer les travaux. C'est comme pour l'eau. On a le permis, on a signé les conventions, on attend toujours sur le Service de l'agriculture pour l'accord pour la subvention.

Emmanuel Baechler : Et concernant le mobilier de l'école, quand ça sera fini ? Il y a encore du matériel qui traîne au sous-sol ici.

Paul Majcherczyk : Le mobilier qui était au sous-sol est parti dans une association en Afrique. On va organiser quelque chose pour que les citoyens reprennent peut-être leurs anciens pupitres et sinon, les associations en Afrique sont très intéressées par les pupitres, chaises et manuels.

Jean-françois Bard : Il y a quelques années qu'on parle du chemin du Tremblex. Ça a été taconné, mais les gargouilles, les bords, il n'y a plus rien qui tient.

Daniel Droux : Il est prévu d'être refait après les travaux de la conduite. Parce que quand il y a des travaux, il y a des camions, des engins lourds. Comme qu'on sait qu'il y a ces travaux qui sont planifiés, ça n'aurait pas eu de sens de le faire avant.

Il n'y a plus de questions.

Daniel Droux : Comme vous avez pu le lire, un Conseiller communal a donné sa démission pour la fin de l'année. On avait à cœur de lui faire un petit mot.

Cher Jean-Marc,

Élu en 2016, les conseillers n'avaient pas d'adresse mail finissant par @Mézières-fr.ch, il n'y avait pas de WEDO, ni de One Drive et nous n'utilisons pas My Urbanus, nous n'avions pas non plus de tablette Apple, tout juste un groupe Whatsapp. Toutes ces évolutions informatiques ont fait frémir tous les conseillers mais tout particulièrement notre conseiller aîné. Combien de nom-de-bleu as-tu récité devant tes écrans ?

En écrivant ce petit mot sur toi, je me suis demandé ce que Google avait retenu de notre collègue et ami Jean Marc. Et là on peut dire que j'ai pu me rendre compte d'une certaine réciprocité.

Un N° de téléphone fixe, la mise à jour du règlement du cimetière en 2018 et bien sûre l'inventaire des dicastères qui ont été à ta charge durant ces 9 années.

Ce petit mot faisant partie intégrante du PV de l'assemblée de ce soir, on pourra donc lire à l'avenir sur Google Que le conseil communal a eut énormément de plaisir et de chance à partager ces 2 législatures à tes côtés.

Grâce à toi combien de sourires lors des sorties des aînés, combien de queue leu leu lors des noëls des aînés, combien de Merci des jeunes citoyens lors des sorties, combien de santé lors des anniversaires de nos nonagénaires et combien de mots de compassion pour les familles en deuil qui t'appelaient pour faire face aux formalités des enterrements.

Jean-Marc, sur Google et surtout dans nos cœurs, nous gardons le souvenir d'un conseiller profondément humain, disponible, soucieux de bien faire et toujours positif.

Nous te disons un grand Merci et bon vent pour ton nouveau défi avec Rosy le 14 décembre au Cercle à Vuisternens.

C'est notre aîné qui s'en va et c'est notre cadette qui va venir. Comme vous avez pu remarquer, c'est Céline Python qui a été élue, qui a réuni les 20 suffrages pour rejoindre la table du conseil. Elle est là ce soir, on a la chance d'écouter sa présentation.

Céline Python : *Bonsoir Mesdames et Messieurs, je vais être assez brève parce qu'on a déjà passé un sacré temps. Je me présente Céline Python, j'ai 42 ans, j'ai toujours vécu ici à Mézières à l'exception de quelques années passées en Gruyère.*

Actuellement je réside dans la ferme familiale avec mes deux enfants âgés de 13 et 15 ans. Je suis titulaire d'une maturité professionnelle commerciale et j'ai acquis de l'expérience dans le secteur de l'immobilier et des assurances. Et puis depuis quelques années je me suis réorientée dans le social et je travaille comme employée, je suis employée au service des curatelles de la glane ici à Romont.

Alors motivée et prête à m'investir pleinement, je suis enthousiaste à l'idée de contribuer au développement de notre commune et au bien-être des habitants et je me réjouis d'ores et déjà de débiter mes fonctions. J'espère être à la hauteur de Jean-Marc.

Daniel Droux : Merci Céline. On va atteindre la parité autour de la table du Conseil. Avec la secrétaire, on sera 4 et 4. On se réjouit de l'accueillir.

Pour moi, je n'ai plus qu'à clore cette assemblée et à vous remercier pour votre présence. Je tiens encore à remercier de tout mon cœur mes collègues conseillers, le personnel administratif ainsi que le personnel de voirie et je n'ai plus qu'à vous souhaiter une bonne fin d'année et de belles fêtes et vous remercier pour votre attention. Merci à tous.

Assemblée clôturée à 21h55.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire

Corinne Pichonnat

Le Syndic

Daniel Droux